

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Aspen Bio Chain Oil

La fiche de données de sécurité est conforme à Règlement (UE) 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Date de délivrance 23.01.2018

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit Aspen Bio Chain Oil

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

l'effet précis	Description: Huile de chaîne de scie Description: Lubrifiant
Usages identifiés comme pertinents	SU1 Agriculture, sylviculture, pêche PC24 Lubrifiants, graisses et produits de rejet
Ce produit chimique peut être utilisé par le grand public	Oui

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Nom de société	Lantmännen Aspen AB
Adresse postale	Iberovägen 2
Code postal	SE-438 54
Ville	Hindås
Pays	Sweden
Numéro de téléphone	+46 (0)301-23 00 00
E-mail	aspensds@lantmannen.com
Site Internet	http://www.aspenfuels.com/

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence	Numéro de téléphone: 112 Description: SOS
----------------------------	--

Numéro de téléphone: 33 (0)1 45 42 59 59
Description: Centre Antipoison et de toxicovigilance de Paris

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CLP, Commentaires Non considéré comme dangereux pour la santé ou l'environnement selon la législation en vigueur.

2.2. Éléments d'étiquetage

2.3. Autres dangers

Autres dangers Tenir hors de portée des enfants.
Un contact prolongé peut entraîner une peau sèche.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Nom du composant	Identification	Classification	Contenu
Huile végétale	N° CAS: 68956-68-3 N° CE: 273-313-5		90 - 95 %
Observations relatives aux composants	Contient additifs		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée.
Contact avec la peau	Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau avec de l'eau et du savon.
Contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
Ingestion	En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS FAIRE VOMIR ! Boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets généraux	Traiter de manière symptomatique.
Symptômes et effets aigus	Peut provoquer une légère irritation des yeux.
Symptômes et effets différés	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Autres informations Aucunes recommandations.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié	Mousse, dioxyde de carbone ou poudre sèche.
Moyen d'extinction inapproprié	En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'incendie et d'explosion	Éliminer toute source d'ignition.
Produits de combustion dangereux	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures de lutte contre l'incendie	Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les récipients.
---------------------------------------	---

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	En cas de risque de contact : porter des gants et des lunettes de protection/écran facial.
---------------------------	--

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Empêcher l'entrée du déversement dans les cours d'eau ou les égouts et la contamination de la terre ou la végétation. Si cette opération est impossible, immédiatement prévenir la police et les autorités compétentes.
---	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Décontamination	Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient.
-----------------	---

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations supplémentaires	Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.
------------------------------	--

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de sécurité et de protection

Mesures de sécurité et de protection	Ne pas respirer les gaz/vapeurs/ fumées/aérosols. Porter un vêtement de protection approprié. Éviter tout contact prolongé avec la peau.
--------------------------------------	--

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage	Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche.
----------	---

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)	Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.
--------------------------------	---

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux / du visage

Remarque concernant la protection des yeux	Porter des lunettes de sécurité approuvées et bien ajustées si les projections sont probables.
--	--

Protection des mains

Protection de la peau / des mains, contact de longue durée	Éviter tout contact prolongé avec la peau.
Matériaux appropriés	Nitril. PVC.

Protection de la peau

Remarques relatives à la protection de la peau	Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec la peau. Enlever les vêtements contaminés.
--	---

Protection respiratoire

Remarques relatives à la protection respiratoire	Ne pas respirer les gaz/vapeurs/ fumées/aérosols. Bien ventiler.
--	---

Maîtrise adéquate de l'exposition environnementale

Remarques sur le contrôle de l'exposition environnementale	Aucune prescription particulière.
--	-----------------------------------

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide visqueux.
Couleur	Brun clair.
Point d'éclair	Valeur: 215 °C Méthode: ASTM D92
Densité	Valeur: 920 kg/m ³ Température: 15 °C
Solubilité	Moyen: Eau Commentaires: Insoluble dans l'eau.

Viscosité	Valeur: 71 mm ² /s Température: 40 °C
	Valeur: 16.5 mm ² /s Température: 100 °C

9.2. Autres informations

Point de solidification	Valeur: < -39 °C
-------------------------	------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Éviter le contact avec les oxydants forts.
------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité	Stable à température normale et l'emploi recommandé.
-----------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Aucunes recommandations.
--------------------------------------	--------------------------

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Aucunes recommandations.
---------------------	--------------------------

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter	Éviter le contact avec des agents d'oxydation.
-------------------	--

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.
-------------------------------------	---

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aigüe	Commentaires: Aucune information.
----------------	-----------------------------------

Autres informations concernant les risques de santé

Inhalation	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire.
Contact avec la peau	Le contact répété ou prolongé entraîne un dessèchement de la peau.
Contact avec les yeux	Peut provoquer une légère irritation des yeux.
Ingestion	Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Aucune information.

12.2. Persistance et dégradabilité

Description de la persistance et la dégradabilité Le produit est potentiellement dégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel bioaccumulatif Aucune information.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Aucune information.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats d'analyse des PBT (persistant, bio-accumulable et toxique) Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets nocifs, commentaires Aucuns connus.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Code de déchets CED	Code de déchets CED: 130207 huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification facilement biodégradables Classé déchet dangereux: Oui
Conditionnement EWL	Code de déchets CED: 150102 emballages en matières plastiques Classé déchet dangereux: Non Code de déchets CED: 150104 emballages métalliques Classé déchet dangereux: Non

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Commentaires Pas pertinent.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Commentaires Pas pertinent.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Commentaires	Pas pertinent.
--------------	----------------

14.4. Groupe d'emballage

Commentaires	Pas pertinent.
--------------	----------------

14.5. Dangers pour l'environnement

Commentaires	Pas pertinent.
--------------	----------------

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non entré.
---	------------

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac (oui/non)	Non
-----------------------------	-----

Autres informations utiles.

Autres informations utiles.	Non entré.
-----------------------------	------------

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation et réglementation	<p>Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications. Avfallsförordningen (2011:927).</p> <p>Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications.</p>
-------------------------------	---

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de sécurité chimique réalisée	Non
--	-----

RUBRIQUE 16: Autres informations

Notes du fournisseur	<p>Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances sur le produit concerné, à la date d'établissement de la fiche. Elles présupposent une manipulation adéquate de ce produit dans les conditions normales et conformément à l'usage spécifié sur l'emballage ou dans d'autres documentations techniques appropriées. Toute autre utilisation du</p>
----------------------	---

produit, y compris en combinaison avec un autre produit ou un autre procédé, s'effectue sous la seule responsabilité de l'utilisateur.

Classification selon la
Règlementation (CE) n° 1272/
2008 [CLP / GHS]

Version

1

Préparée par

Lantmännen Aspen AB